



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2024-035 Contrat de maintenance des ascenseurs municipaux - OTIS

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22 ;

VU la délibération n°072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire ;

VU la délibération n°2024-132 en date du 19 novembre 2024, par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadres, pour les marchés passés selon leur montant, leur objet ou les circonstances de leur conclusion sans publicité, ni mise en concurrence préalable, et les marchés passés selon une procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision municipale 2024-204 du 03 décembre 2024 ;

VU le contrat établi entre la commune d'Ancenis-Saint-Géréon et l'entreprise OTIS 1 rue du Tertre44470 Carquefou, N° SIRET 54210780004032, pour la maintenance des ascenseurs pour la période du 1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2028 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter au contrat de maintenance le service de maintenance connectée pour l'ascenseur HHV36, rue du Pont,

DÉCIDE

Article 1 : D'établir un avenant au contrat de maintenance des ascenseurs municipaux,

Article 2 : L'avenant porte sur l'ajout du service de maintenance connectée pour l'ascenseur HHV36, rue du Pont,

Article 3 : Le coût supplémentaire est de 240€ HT annuel à partir du 1^{er} avril 2025, TVA en sus au moment de la facturation, ce qui porte le montant du forfait annuel à 4880€ HT,

Article 4 : Les autres clauses du contrat restent inchangées,

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice générale des services et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Article 5 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 07/02/2025
Le Maire,
Rémy ORHON

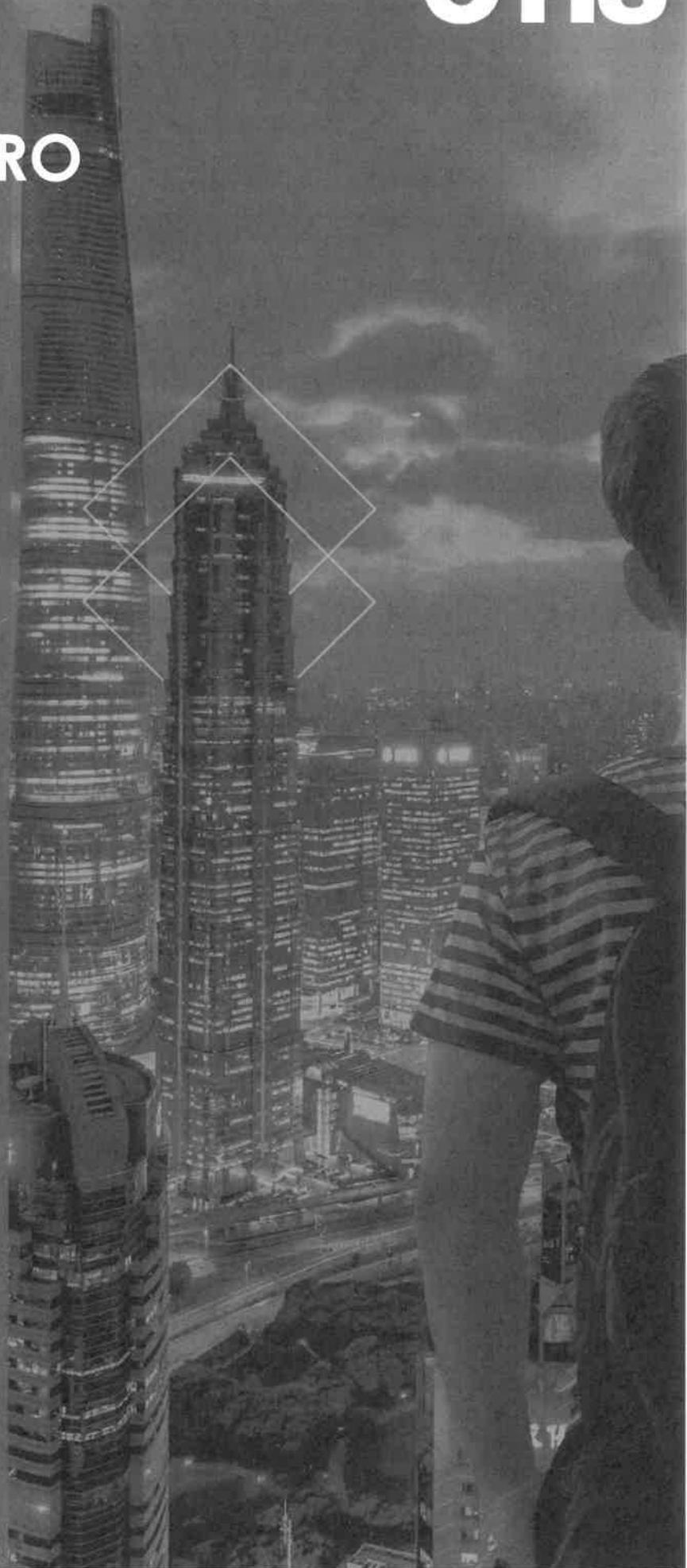


Acte publié ou notifié le :

7 FEV. 2025

OTIS

OTIS ONE™ PRO





Votre programme de services connectés d'Otis

Le choix OTIS ONE™ PRO

 <p>TRANSPARENCE</p> <p>Communication claire et outils personnalisés pour une meilleure visibilité</p>	 <p>PROACTIVITÉ</p> <p>Exploitation optimale des données pour un temps d'intervention réduit et un niveau de disponibilité accru</p>	 <p>PRÉDICTIONNÉ</p> <p>Analyse des données et anticipation pour éviter les dysfonctionnements ou pannes inopinées</p>
--	--	--

+ DE L'INFORMATION SUR DEMANDE

TABLEAUX DE BORD EN TEMPS RÉEL & BILANS DE SANTÉ

L'état de santé de vos équipements, les demandes d'intervention et les mises à jour sont organisés dans des tableaux de bord graphiques et synthétiques. Des rapports mensuels sont envoyés par email résumant les indicateurs clés de l'état de santé de vos équipements.

NOTIFICATIONS PERSONALISÉES & SUIVI DES PERFORMANCES

Sélectionnez à quelle fréquence et de quelle manière vous souhaitez recevoir des informations par mail, sms ou sur votre Portail Client. Suivez l'utilisation de vos ascenseurs par jour et par heure pour une gestion optimale.

CAMPUS VIEW

Visualisez le fonctionnement de chaque appareil composant votre parc d'ascenseurs sur une seule et même carte en temps réel.

+ DES DONNÉES TRANSFORMÉES EN ACTION

SURVEILLANCE ACTIVE 24/24H 7/7J & RÉPARATIONS PLUS RAPIDE

L'information en temps réel et la surveillance proactive de vos ascenseurs vous permet d'être informés en permanence. Les applications mobiles fournissent aux techniciens des suggestions de résolution de pannes pour accélérer la remise en service de l'appareil.

+ LA FIN DES MAUVAISES SURPRISES

ANALYSE DU BIG DATA

Plus de 30 ans d'expérience en télésurveillance et de données agrégées provenant de 300 000 appareils connectés fournissent des tendances très précises et spécifiques pour analyser les performances de vos appareils.

MAINTENANCE PRÉDICTIONNÉ

Les algorithmes prédictifs analysent les événements survenant sur l'ascenseur et permettent des interventions proactives.

GESTION DE PATRIMOINE

Les recommandations sont adaptées au type et à l'âge et à l'usage de l'ascenseur afin de vous aider à planifier et à budgétiser vos travaux d'investissements futures


ELITE¹
EXPERTS SPÉCIALEMENT DÉDIÉS

Les Experts Elite disponibles de 8h00 à 17h00 5J/7J, vous offre un niveau de service et des délais d'intervention sans précédent.

NIVEAU DE FIABILITÉ INÉGALÉ

Nous garantissons pour votre ascenseur un niveau de disponibilité de 99%.

PASSAGERS RASSURÉS

Notre capacité à manœuvrer l'appareil à distance prend tout son sens : dans certains cas, les Experts sont en mesure de libérer l'utilisateur quelques minutes après l'appel.

FLEXIBILITÉ DE VOTRE ASCENSEUR

Dès la prise en compte de votre demande, l'expert modifie immédiatement les paramètres de fonctionnement de votre ascenseur. Ainsi vous pourrez condamner momentanément l'accès à un étage, augmenter la temporisation d'ouverture des portes, gérer des annonces vocales et optimiser le mode de déplacement.

¹ : Sous réserve de compatibilité de l'appareil

CONNECT²
TRANQUILITÉ D'ESPRIT

Otis assure la mise en place et le suivi de l'abonnement téléphonique. Ainsi, vous n'avez plus de câble à installer et de demande en ligne à effectuer. Vous n'avez plus non plus à votre charge la gestion administrative des lignes et des factures. Votre ligne ne sera plus coupée pour des raisons administratives. Vous bénéficiez également d'un support technique prioritaire.

ECONOMIE RÉELLE ET MESURÉE

L'abonnement et les communications sont gérés pour un prix forfaitaire, clair, et attractif (environ 60% d'économie par rapport à la facture d'une ligne filaire). Vos factures sont sans surprise et ne dépendent plus de la consommation téléphonique.

(1) MODULE AUTONOME

Le module GSM s'installe en machinerie et est équipé d'une antenne externe pour s'installer là où la couverture réseau est la plus forte. Il se substitue à une ligne téléphonique analogique traditionnelle.

² : Pour bénéficier du service CONNECT, votre ascenseur doit être équipé d'un module GSM compatible. Soit votre module GSM est déjà compatible et votre ascenseur est donc déjà éligible au Service Connect. Vous n'avez pas de module GSM ou il n'est pas compatible, Otis vous propose son module GSM sur devis.

LE PLUS : EVIEW
COMMUNICATION DYNAMIQUE

 <p>Trajet agréable et divertissant pour les passagers avec la possibilité d'afficher</p>	 <p>Visualisation rapide de la position, direction et étage de destination de l'ascenseur</p>	 <p>Diffusion de messages personnalisés grâce au configurateur eView</p>
--	--	---

PASSAGERS RASSURÉS

 <p>Contact client vidéo rassurant avec un téléopérateur OTIS LINE 24/24h en cas de passager bloqué en cabine</p>
--



Votre souscription aux services connectés

Otis propose à ses clients de souscrire des services connectés. Les services connectés sont fournis par Otis conformément aux termes et conditions de la présente souscription compris ses conditions générales et annexes. Ces services connectés complètent le contrat de maintenance souscrit auprès d'Otis par le Client pour l'entretien de ses équipements. En cas de conflit avec les termes du contrat de maintenance, les termes et conditions de la présente souscription régiront tous les droits ou obligations relatifs aux services connectés qu'Otis fournit au Client.

CE CONTRAT EST CONCLU ENTRE

MAIRIE D'ANCENIS

Agence Nantes

FOCH

1 rue du Tertre, BP 20474

30217

Lambert Soler

ANCENIS CEDEX 44156

Représenté par STEPHANIE HANRIOT

(ci-après désignée CLIENT)

(ci-après, y compris Otis)



Durée

La Date de prise d'effet de la souscription est fixée au 01/04/2025

- La présente souscription est conclue pour une durée initiale ferme d'un (1) an hors période de gratuité éventuellement consentie par Otis. A l'issue de la période initiale payante, la souscription se poursuivra pour une durée indéterminée et les parties pourront la résilier par lettre recommandée moyennant le respect d'un délai de préavis de 30 jours (date de réception).

La présente souscription, accessoire au contrat de maintenance, prend fin automatiquement à la fin du contrat de maintenance.

Conditions de règlement

Périodicité de facturation : Trimestriel à échoir

La facture sera adressée à la même période que celle du contrat d'entretien.

Mode de règlement : Virement bancaire

Délai de règlement : 30 jours

Offre valable 3 mois

POUR ET AU NOM DU CLIENT	
Signature <i>Par ma signature, je reconnais avoir pris connaissance des Services Connectée OTIS ONE™_Version OTIS052024 (4 pages) les accepte dans toute leur teneur et autorise Otis à extraire et à utiliser les données techniques permettant l'exécution des services de maintenance connectée.</i>	
Nom	
Date	
Tampon de l'entreprise	
POUR OTIS (NOM LÉGAL)	
Signature	
Nom	
Date	
Tampon de l'entreprise	



Équipement et prix

Otis propose de fournir les services connectés tels que définis ci-dessus pour l'équipement du client mentionné ci-après. La fourniture des services connectés par Otis suppose que l'équipement du client soit compatible avec lesdits services (travaux éventuellement nécessaires sur devis).

Service de maintenance connectée souscrit en complément du contrat de maintenance

BÂTIMENT	N° ÉQUIPEMENT	PRIX UNITAIRE HT/AN
RUE DU PONT	HHV36	240,00 €

Nombre d'appareils : 1

Prix total HT annuel : 240,00 €

Prix total TTC (TVA 20%*) annuel : 288,00 €

Le prix des Services Connectés est établi en tenant compte de l'utilisation de l'installation, des conditions économiques et de la TVA applicable à la date de l'offre. Le taux de TVA est fixé par la loi et les règlements d'application. Tout changement ultérieur de TVA (taux ou régime applicable) entraînera le réajustement automatique du prix TTC dû par le Client. En application du CGI et notamment de son article 257 ter, les services autonomes et distincts des prestations d'entretien de l'ascenseur sont des prestations de services sui generis relevant de la règle générale et soumises au taux normal de la TVA. A ce titre, OTIS ONE™ PLUS et OTIS ONE™ PRO ne peuvent pas être soumis à la TVA au taux réduit. OTIS ONE™ étant un Service Connecté lié à la maintenance de l'ascenseur dont il constitue l'accessoire, il bénéficie du taux réduit sous réserve du respect des conditions légales et réglementaires. Afin de bénéficier de l'éventuel taux réduit auquel le Client peut avoir droit en application de l'article 279-0 bis du CGI, il devra adresser obligatoirement à Otis, au minimum une fois par an, l'attestation de TVA prévue par ce texte avant le commencement des prestations (ou au plus tard avant la facturation). À défaut, la TVA au taux normal sera appliquée et aucune facture rectificative ne pourra être exigée par le Client conformément aux règles applicables.